

Chères amies chasseresses, Chers amis chasseurs,

Nous avons le plaisir de vous transmettre votre demande de validation du permis de chasser pour la prochaine campagne cynégétique.

Retournez-nous sans tarder ce document en ayant au préalable suivi les instructions détaillées au verso.

À compter de la saison 2019-2020, vous devez préciser tous vos prénoms selon leur ordre à l'état civil.

Le gouvernement a décidé d'abaisser le prix de la validation nationale du permis de chasser. Auparavant facturé environ 400 €, son prix annuel sera désormais de 205 €. Cette réforme est destinée à faciliter la mobilité des chasseurs afin de ne pas les cantonner à un seul département.



Le permis départemental est conservé au prix de 150 €. Il autorisera la chasse du petit et grand gibier mais il **ne permettra plus de chasser sur les communes limitrophes** des départements voisins.

Vous pouvez également effectuer votre validation en ligne sur notre site internet **www.fdc04.com**, à l'exception des nouveaux chasseurs et des mineurs.



Si vous le souhaitez, vous pourrez imprimer votre titre sur votre imprimante et en gardez une copie sur votre mobile. Dès le lendemain, nous vous ferons parvenir un exemplaire de votre validation, le carnet de prélèvement universel et, le cas échéant, le carnet de prélèvement bécasse.

La souscription d'une **assurance responsabilité civile individuelle chasse** est obligatoire. Vous pouvez la souscrire chez l'assureur de votre choix, mais dans le cadre de la simplification des démarches, la fédération vous propose un contrat basique de responsabilité civile (R.C. chasseur) (*voir les conditions générales ci-jointes*).



Vous avez également la possibilité de vous garantir en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident de chasse en souscrivant l'option « Accidents corporels » auprès de GAN.



Le **carnet de prélèvement universel (CPU)** reste identique à celui des saisons précédentes. Il est délivré automatiquement pour chaque validation 04. Pour les chasseurs ne validant pas leur permis auprès de la Fédération des Chasseurs des Alpes de Haute-Provence, nous leur adresserons un CPU sur demande accompagnée de la photocopie de leur validation.

Le CPU devra être retourné en fédération **avant le 31 mars** suivant la fermeture générale de la chasse ou être saisi en ligne sur le site **www.carnetcpu.com**.

Le **carnet de prélèvement bécasse** doit être spécifiquement demandé en cochant la case correspondante sur l'imprimé de demande de validation du permis de chasser. Les chasseurs ayant obtenu un carnet de prélèvement bécasse devront impérativement le retourner à la Fédération Départementale des Chasseurs **avant le 31 mars** suivant la fermeture générale de la chasse. **En cas de non-retour, le carnet de prélèvement bécasse ne sera pas délivré la saison suivante.**



Vous pouvez également opter pour l'application Chassadapt, carnet de prélèvement électronique, en cochant la case « ChassAdapt ». Dans ce cas, le carnet de prélèvement (papier) ne vous sera pas transmis.

Je vous souhaite une excellente saison cynégétique et vous invite à être particulièrement vigilant sur la sécurité.

Max ISOARD

Votre demande de validation du permis de chasser

1. Vérifiez, complétez et signez votre demande de validation

DÉCLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif de tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEMANDE DE VALIDATION
DU PERMIS DE CHASSER
CAMPAGNE DE CHASSE 201 202
Code de l'environnement - articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

Votre nom, prénom et adresse :

A

B

Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur en tutelle)
Père / Mère / Tuteur (2) :
Juge des tutelles (2) :
Le : Signature :

(2) rayer les mentions inutiles et précisez nom et prénom du signataire de l'autorisation

Numéro d'identification

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse mentionnés ci-dessus, veuillez compléter le cadre ci-dessous :

Nom : Prénom :
Préciser tous vos prénoms selon leur ordre à l'état civil :
Adresse :
Code Postal : Commune :

Je soussigné(e) :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT (si souhaité),
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

Fait à le **Signature :**

Nature de la validation demandée :

Cette saison, quelle que soit la validation choisie, elle permet de chasser petit et grand gibier sur le territoire choisi.

VALIDATION DÉPARTEMENTALE 04	VALIDATION NATIONALE
<input type="checkbox"/> 150 € sans assurance responsabilité civile du chasseur	<input type="checkbox"/> 2,5 € sans assurance responsabilité civile du chasseur
<input type="checkbox"/> 170 € avec assurance responsabilité civile du chasseur	<input type="checkbox"/> 2,5 € avec assurance responsabilité civile du chasseur

Cochez la case correspondant à votre choix

À régler par chèque libellé à l'ordre de RÉGIE F.D.C. 04

JE CHASSE LA BÉCASSE : 1 seul choix possible (si le CPB 2018-2019 n'a pas été retourné, il n'en sera pas délivré pour 2019-2020)

Je désire recevoir un carnet de prélèvement bécasse (CPB) Je choisis d'utiliser l'application ChassAdapt*
Je m'engage à le retourner avant le 31 mars 2020. Voir les conditions au dos

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien ci-dessous : www.fdc04.com.
Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.
PLUS D'INFORMATIONS AU VERSO DE CET IMPRIMÉ

Cadre A : Nom, prénoms et adresse complète
Vérifiez l'exactitude des informations imprimées : **sans correction de votre part, elles seront imprimées sur votre validation.**

Cadre B : Référence de votre permis de chasser, date de naissance, téléphones et mail
Vérifiez l'exactitude des informations imprimées : **sans correction de votre part, elles seront imprimées sur votre validation.**

Cadre C : réservé aux validations pour les mineurs et personnes sous tutelle.
Complétez le nom et prénom du responsable légal. **Le responsable légal date et signe ici.**

Cadre D : **PRÉCISER TOUS VOS PRÉNOMS SELON LEUR ORDRE À L'ÉTAT CIVIL** et toute éventuelle modification de vos coordonnées.

Cadre E : **LIEU, DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES.**
C'est une déclaration sur l'honneur : vous engagez votre responsabilité dès la signature. **Le demandeur, y compris mineur, signe ici.**

Cadre F : cochez la validation désirée : départementale/nationale, avec/sans assurance RC. Contactez la fédération pour toute autre validation.

Cadre G : cochez la case si vous chassez la bécasse

2. Réglez le montant choisi dans le **cadre F** par chèque ou mandat facture libellé au nom de **Régie FDC 04**.

3. Envoyez la demande de validation et son règlement dans l'enveloppe réponse jointe dûment affranchie à :
Service de Validation du Permis de Chasser - B.P. 9027 - 04990 DIGNE LES BAINS cedex 9

!! TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ERRONÉ VOUS SERA SYSTÉMATIQUEMENT RETOURNÉ !!

Pour toute information, vous pouvez joindre directement le Service Validation au
04.92.31.94.52
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

⇒ AUCUNE VALIDATION NE SERA DÉLIVRÉE SUR PLACE ⇐